



# UNION FEDERALE DE L'ACTION SOCIALE

## Secteur social et médico-social

### Accords des Centres d'Hébergements et de Réinsertion Sociale

#### Compte Rendu de la Commission Nationale Paritaire de Négociations du 25 octobre 2017

Le compte-rendu de la précédente réunion de négociations est approuvé.

#### Politique salariale

NEXEM dit que sur l'enveloppe salariale 2017 de 1 % accordée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale, après retrait des 0,75 % affectés au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) 0.25 % sont disponibles, qui correspondraient à 100 000 €. Cette somme estimée ne leur permettrait pas une augmentation globale des grilles indiciaires.

La CGT rappelle que le calcul du GVT lui paraît fantaisiste (tout comme d'ailleurs, dans la Convention Collective Nationale du Travail du 15/03/1966) car il ne s'appuie sur aucun élément objectif. La CGT proteste contre le fait que les employeurs n'ont aucune proposition, même pas une reprise de l'avenant 339 de la CCNT 66 qui connaît les mêmes contraintes.

Pour la CFDT, la question n'est pas de revoir les grilles indiciaires pour les salaires infra SMIC sur la base de ce 0,25 % mais sur la base du Crédit d'Impôts de Taxe sur les Salaires (CITS). La CFDT fait une proposition de relèvement global des grilles de salaire.

NEXEM dit que les employeurs ne peuvent s'engager sur la base du CITS car celui-ci n'est pas pérenne (les petites associations du secteur n'en bénéficient pas ou tout du moins, il est plafonné).

La CGT rappelle les annonces du Premier Ministre qui assure le maintien du CITS pour 2018 et sa transformation pour 2019 en mesure de réduction pérenne des cotisations patronales. Selon NEXEM, cette solution serait incertaine car elle ne permettrait pas de prendre un engagement dans le long terme. La CGT ré-insiste sur ce sujet, estimant que les employeurs ne prennent pas leurs responsabilités alors que le seul risque aujourd'hui serait de voir un avenant rejeté par la DGCS.

NEXEM admet finalement la pérennisation du CITS mais explique ne pas en connaître suffisamment les contours et partage néanmoins le constat des organisations syndicales.

Pour la CGT, la situation paraît inextricable s'il n'y a pas de volontarisme politique. Elle interroge NEXEM sur sa capacité à se mobiliser pour les salarié.e.s et les usagers. NEXEM explique qu'aucun avenant ne sera signé sans certitude de son agrément, NEXEM devant aussi rendre des comptes à ses adhérent.e.s.

FO soutient la position de la CGT et s'interroge sur la position patronale qui se résigne et cautionne l'austérité. SUD demande si les syndicats sont venus pour s'entendre dire qu'il n'y aura pas de politique salariale ?

La délégation employeurs répond avoir proposé cette réunion dans l'attente de confirmations de NEXEM qu'elle n'a pas eues.

SUD demande le montant du CITS dans le secteur. Selon NEXEM, il se situe entre 700 et 800 000 €. FO demande le coût réel du GVT. NEXEM n'apporte pas de réponse et clôt le « débat » sur la politique salariale.

### **Questions diverses**

La CGT revendique sa place au sein de la CNPTP en tant que syndicat représentatif (37,57 %des suffrages aux élections professionnelles CHRS, 38,37 à la CFDT, 13,98 à SUD et 10,08 à FO). La position de NEXEM est qu'il faut être signataire des accords pour siéger à la CNPTP. Pour la CFDT et FO, les participants aux commissions paritaires sont les syndicats représentatifs.

La CGT rappelle que la CNPTP n'est pas une commission d'interprétation d'un accord mais une commission paritaire, il est donc parfaitement légitime qu'elle y siège.

NEXEM répond qu'ils vont réétudier la question.

oOo